

Commune de Chanac-les-Mines

Informations sur les risques naturels et techniques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N^o 2006-11-1102 du 17 novembre 2006

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui ~~non~~

- **approuvé** date **09/10/2006** aléa **inondation**

Les documents de référence sont:

Consultable sur Internet : **non**

* **le règlement du P.P.R. inondation**

* **la carte de zonage réglementaire du P.P.R. à l'échelle 1/5000ème**

* **l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du 29 décembre 1999**

(inondations, coulées de boue et mouvement de terrain)

Ces documents sont consultables en mairie et à la préfecture (bureau DRLP3 ou SIACEDPC)

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPR t)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

date effet

Les documents de référence sont:

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

Pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

* **cartographie indicative de l'aléa du projet de P.P.R. inondation, à l'échelle 1/25000ème**